



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
COMTÉ DE JOLIETTE

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 5 mai 1997 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Gilles Granger
Mario Lasalle
Gaétan Riopel-Savignac
Michel Landry
André Picard
Gaétan Lacombe

R 122-97

Adoption du procès-verbal

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la session du Conseil du 7 avril 1997 soit adopté.

ADOPTÉ

R 123-97

Adoption des comptes

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les comptes du mois au montant de 156 524.02 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

124-97

État mensuel des revenus et dépenses

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 avril 1997.

R 125-97

Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme

Attendu que suite au regroupement municipal, il y a lieu de former le Comité consultatif d'urbanisme de la nouvelle municipalité;

Attendu que les membres des comités consultatifs d'urbanisme des anciennes municipalités ont été rencontrés et qu'ils se sont montrés intéressés à poursuivre avec la nouvelle municipalité;

Attendu que nous avons procédé à un tirage au sort pour déterminer les mandats de chacun des membres, le tout tel que prévu par l'article 7 du règlement 97-011 constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Lacombe, et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes comme membres du Comité consultatif d'urbanisme de la nouvelle municipalité de Crabtree avec les mandats suivants:



No de résolution
ou annotation

POSTE	NOM DU MEMBRE	DURÉE DU MANDAT
Poste 1	René Granger	2 ans
Poste 2	Michel Ducharme	1 an
Poste 3	Raymond Beauchamp	2 ans
Poste 4	Jacques Malo	1 an
Poste 5	France Froment	2 ans
Poste 6	Maurice Généreux	1 an
Poste 7	Henri Thouin	2 ans
Poste 8	Gilbert Nicole	1 an

Que Monsieur Daniel Leblanc soit nommé président du Comité consultatif d'urbanisme et que Monsieur Gilles Granger soit substitut au conseiller responsable.

ADOPTÉ

R 126-97

Demande d'aide financière au député de Joliette dans le cadre du programme hors-norme pour l'amélioration du réseau routier municipal

Attendu qu'il y a lieu de corriger le pavage à plusieurs endroits dans la municipalité;

Attendu que par le passé, la municipalité a toujours bénéficié de subvention dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal;

Attendu que depuis le regroupement des municipalités de Crabtree et de Sacré-Cœur-de-Crabtree, notre nouvelle municipalité fait face à de nouveaux besoins;

Attendu que la municipalité a connu tout récemment des problèmes de glissement de terrain dans le chemin Beauséjour et que ce glissement occasionnera des dépenses majeures pour s'assurer que la route soit protégée contre d'éventuels glissements;

Attendu qu'il y a lieu de demander au député de Joliette, Monsieur Guy Chevrette, d'inscrire notre municipalité pour l'obtention d'une subvention hors-norme dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal;

Attendu que nos besoins en subvention pour l'ensemble du réseau routier de la nouvelle municipalité de Crabtree sont évalués à 70 000 \$;

Pour ces raisons, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyé par Gaétan Riopel-Savignac, et unanimement résolu que demande soit faite à Monsieur Guy Chevrette, député de Joliette, pour l'obtention d'une subvention de l'ordre de 70 000 \$ pour l'amélioration de notre réseau routier municipal.

ADOPTÉ

R 127-97

Dépôt de neige chez Monsieur René Melançon

Attendu que l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree avait une entente avec monsieur René Melançon pour l'utilisation de la partie arrière de son terrain comme dépôt pour la neige qui s'accumule à l'extrémité ouest de la 6^e rue;



No de résolution
ou annotation

Attendu que l'entente prévoit d'indemniser Monsieur Melançon pour l'utilisation de son terrain pour un montant de 350 \$ indexé à chaque année;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Lacombe, appuyée par André Picard, et unanimement résolu de verser une somme de 363.78 \$ à Monsieur René Melançon pour la saison d'hiver 1996-1997;

D'informer monsieur Melançon que la municipalité a l'intention, au cours de l'année 1997, d'analyser tous les endroits où une virée où un dépôt de neige est nécessaire et d'uniformiser avec tous les propriétaires les modalités d'entente pour l'utilisation et l'entretien de ces endroits; qu'il soit donc, par le fait même, informé que nous mettons fin à l'entente actuelle jusqu'à ce que de nouvelles dispositions soient prises.

ADOPTÉ

R 128-97

Engagement d'un étudiant occasionnel spécialisé à la station de traitement d'eau

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu d'engager monsieur Patrick Rainville à titre d'étudiant occasionnel spécialisé à la station de traitement d'eau.

ADOPTÉ

R 129-97

Engagement de professionnels pour les analyses suite au glissement de terrain dans le chemin Beauséjour

Attendu qu'un glissement de terrain s'est produit sur le chemin Beauséjour le 22 avril dernier;

Attendu que plusieurs intervenants ont été appelés sur les lieux soit: le ministère de l'Environnement, le ministère de la Sécurité civile ainsi que le ministère des Transports;

Attendu que la municipalité de Crabtree a retenu les services de Laboratoire de Construction 2000 Inc. pour analyser et faire un constat de la situation, lesquels services représentent actuellement la somme de 1 434.07 \$ (taxes en sus);

Attendu qu'il y a lieu de solutionner le problème d'égouttement de l'eau au niveau du ponceau et qu'il y a lieu de s'assurer que le chemin Beauséjour est protégé contre tout glissement de terrain éventuel;

Pour ces raisons, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par André Picard et unanimement résolu de retenir les services de Laboratoire de Construction 2000 Inc. afin que cette firme nous indique, par une analyse complète, de quelle façon nettoyer le ponceau pour permettre l'égouttement normal de l'eau au travers celui-ci et nous indique les moyens que nous devons prendre pour redonner au cours d'eau du Trait Carré son écoulement normal jusqu'à la rivière Ouareau tout en protégeant les bandes riveraines, et aussi s'assurer que le chemin Beauséjour est protégé contre toute menace qui



No de résolution
ou annotation

R 130-97

endommagerait sa structure, le tout pour un montant n'excédant pas 18 000 \$.

ADOPTÉ

Collecte de peinture et de vieux vêtements

Attendu que depuis trois (3) ans la municipalité de Crabtree participe à une journée de collecte de restes de peinture et de vieux vêtements conjointement avec les municipalités de la M.R.C. de Joliette en collaboration avec le Mouvement Cégep-Recycle;

Attendu que les responsables du Mouvement Cégep-Recycle veulent renouveler l'expérience des trois (3) dernières années;

Attendu que la participation financière de la municipalité de Crabtree est évaluée à un montant d'environ 1 152 \$;

Attendu que le Conseil juge à propos de répéter cette expérience encore cette année et d'offrir ce service à la population;

Attendu que nous sommes cependant conscient qu'il y a actuellement dans la municipalité un site permanent pour les restes de peintures chez Ducharme et Fils et qu'il y a également un site permanent pour les vieux vêtements à la Maison des Jeunes;

Pour ces raisons, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par André Picard et unanimement résolu:

Que la municipalité de Crabtree accepte de renouveler, pour 1997, l'expérience des trois (3) dernières années, à savoir de faire la récupération lors d'une journée pré-déterminée, des restes de peinture et aussi de vieux vêtements non utilisables lesquels seront déchiquetés;

Que la municipalité de Crabtree accepte de participer financièrement audit projet conjointement avec les municipalités de la M.R.C. de Joliette en collaboration avec le Mouvement Cégep-Recycle;

D'informer le Mouvement Cégep-Recycle que pour l'année 1998, la municipalité révisera sa procédure en tenant compte des sites permanents de dépôt qui existent sur son territoire.

ADOPTÉ

R 131-97

Appui à la lettre envoyée au ministre de la Sécurité publique

Attendu que le ministre de la Sécurité publique, Monsieur Robert Perreault, a expédié une lettre datée du 27 mars 1997 concernant la Régie de Police Régionale;

Attendu que la lettre reçue par les municipalités le 14 avril 1997 demande des réponses précises à certaines problématiques dans les trente (30) jours et que le conseil municipal estime ce délai trop court pour fournir des réponses adéquates;



No de résolution
ou annotation

Attendu qu'il est indispensable qu'une rencontre soit faite dans les meilleurs délais pour harmoniser les demandes du ministre de la Sécurité publique et les réponses des municipalités;

Attendu que suite à la première rencontre du comité provisoire tenue à la M.R.C. de Joliette le 9 avril 1997, il a été résolu de faire parvenir une lettre à Monsieur le ministre de la sécurité publique, Robert Perreault, pour obtenir une entrevue et un délai plus long soit jusqu'au 1^{er} janvier 1998 pour la mise en vigueur du nouveau corps de police régional du territoire de la M.R.C. de Joliette;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gilles Granger, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Crabtree appuie la demande adressée à Monsieur le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, dans une lettre datée du 11 avril 1997 et signée par tous les maires de la M.R.C. de Joliette et que copie de la présente soit envoyée au député de Joliette et ministre, monsieur Guy Chevrette.

ADOPTÉ

R 132-97

Substitut - comité provisoire de la Régie régionale de police

Attendu que la municipalité a, par sa résolution R044-97, nommé Monsieur Jean Brousseau pour siéger sur le comité provisoire de la Régie régionale de police;

Attendu qu'il y a lieu d'assigner un substitut dans le cas où Monsieur Brousseau serait dans l'impossibilité d'assister à certaines rencontres du comité;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu que Monsieur Denis Laporte soit nommé substitut au comité provisoire de la Régie régionale de police.

ADOPTÉ

R 133-97

Engagements financiers relatifs à la mise sur pied de la Régie intermunicipale de police

Considérant que les municipalités membres de la M.R.C. de Joliette ont convenu de créer une régie intermunicipale de police;

Considérant qu'il est nécessaire de mandater une firme d'avocats pour élaborer l'entente intermunicipale à intervenir;

Considérant qu'il est possible que le comité provisoire mis sur pied pour la création de la régie intermunicipale de police juge que certaines dépenses doivent être effectuées pour l'avancement des travaux faisant l'objet de son mandat;

Considérant le délai occasionné par le temps requis pour les dix (10) municipalités d'adopter chacune une résolution pour autoriser une dépense pertinente;

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu:



No de résolution
ou annotation

1. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. Que sachant qu'il s'agit d'une dépense de l'ordre de 2 500 \$, le Conseil municipal accepte de mandater Me Michel Bélair, avocat de la firme Ferland et Bélair, 70, place Bourget Sud, bureau 300-B, Joliette, pour élaborer l'entente à intervenir entre les municipalités de la M.R.C. de Joliette dans le cadre de la création d'une régie intermunicipale de police;
3. Que le Conseil municipal autorise la Municipalité de Saint-Paul à agir pour et au nom des municipalités partenaires en ce qui a trait à l'autorisation et au paiement du mandat de Me Bélair;
4. Que le Conseil municipal autorise également que sur réception d'une recommandation du comité provisoire, la Municipalité de Saint-Paul engage des dépenses et à cette fin agisse pour et au nom des municipalités partenaires en ce qui a trait au paiement de ces dépenses;
5. Que les dépenses autorisées par la présente résolution soient réparties entre les municipalités membres de la M.R.C. de Joliette suivant les quotes-parts déjà établies pour le partage des coûts de la régie et qu'ainsi, la municipalité de Crabtree absorbe 5,30% de la facture;
6. Que le Conseil municipal précise toutefois que l'engagement financier de la présente résolution est autorisé jusqu'à une participation maximale de notre municipalité de 1 196.39 \$;
7. Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

ADOPTÉ

R 134-97

Demande d'aide financière des Corps des Cadets de la Marine

Attendu que des jeunes de Crabtree participent aux activités du Corps des Cadets de la Marine de Joliette;

Attendu qu'on ne peut offrir ce genre d'activité sur notre territoire et qu'il y a lieu d'aider financièrement cet organisme pour les services qu'il dispense aux jeunes de chez nous;



No de résolution
ou annotation

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu d'accorder une subvention au Corps des Cadets de la Marine de Joliette pour les sept (7) jeunes de Crabtree qui y participent;

De verser un montant représentant 20 \$ par jeune, soit la somme de 140 \$.

ADOPTÉ

R 135-97

Demande d'aide financière de Élise Lefebvre

Attendu qu'Élise Lefebvre, résidante de Crabtree, participera à un projet organisé par le Centre Canadien d'Études et de Coopération Internationale au cours des mois de mai et juin 1997;

Attendu que cet organisme a pour mission de contribuer, par des ressources humaines et financières, à l'avancement des peuples du Tiers-Monde et de promouvoir, par la coopération internationale, un développement durable;

Attendu qu'il est important que la municipalité encourage ce genre d'initiative auprès des jeunes citoyens de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu d'accorder un montant de 50 \$ au Centre Canadien d'Étude et de Coopération Internationale pour la participation d'Élise Lefebvre à un projet de sensibilisation à l'environnement.

ADOPTÉ

R 136-97

Tournoi de golf de la Fondation du Québec pour les Grands Brûlés

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu de faire l'achat d'un billet pour le tournoi de golf de la Fondation des pompiers du Québec pour les Grands brûlés au coût de 200 \$ et d'y déléguer le maire, monsieur Denis Laporte.

ADOPTÉ

R 137-97

Demande d'aide financière de la Croix-Rouge

Monsieur Gaétan Lacombe, responsable de la Société de la Croix-Rouge à Crabtree, présente une demande d'aide financière pour cet organisme;

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu d'accorder une somme de 300 \$ à la Croix-Rouge pour l'année 1997.

ADOPTÉ

R 138-97

Souper-bénéfice de la Fondation du CHRDL

Attendu que monsieur le maire Denis Laporte a été sollicité pour assister au souper-bénéfice de la fondation du CHRDL qui a eu lieu le 3 mai dernier;



No de résolution
ou annotation

R 139-97

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Mario Lasalle et unanimement résolu d'autoriser la dépense d'achat de deux (2) billets à 50 \$ chacun pour le souper-bénéfice de la Fondation du CHRDL.

ADOPTÉ

Soumission pour le restaurant et l'atelier du pro à l'aréna

Le Conseil prend connaissance de la seule soumission déposée pour le restaurant et l'atelier du pro à l'aréna, à savoir:

Yves Héroux 575 \$ par mois

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de retenir la soumission de Yves Héroux, au prix de 575 \$ par mois et d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires pour la conclusion du contrat.

Il est également résolu de transmettre une lettre de remerciements à Madame et Monsieur Auclair pour les six (6) dernières années de loyaux services comme concessionnaire du restaurant et de l'atelier du pro à l'aréna.

ADOPTÉ

R 140-97

Remerciements à Papiers Scott Ltée pour la subvention pour la Fête Nationale

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de transmettre une lettre de remerciements à Papiers Scott Ltée pour la subvention de 500 \$ accordée pour l'organisation de la Fête Nationale 1997.

ADOPTÉ

R 141-97

Demande d'aide financière de Mélanie Desrochers et Guillaume Jetté

Attendu que la municipalité, par sa résolution R 081-96, a adopté une politique de dons et subventions pour les activités de loisir et culture;

Attendu que cette résolution prévoit qu'un montant de 100 \$ pourra être accordé aux jeunes résidants de Crabtree qui représentent la municipalité au niveau provincial;

Attendu que Mélanie Desrochers et Guillaume Jetté participeront au Championnat Mondial 1997 de Vélo-Cross qui aura lieu à Saskatoon du 21 au 27 juillet 1997;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu d'accorder un montant de 100\$ chacun à Mélanie Desrochers et à Guillaume Jetté pour leur participation à l'élite de Vélo-Cross 1997.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

**Demande d'autorisation de circuler sur le chemin
Rivière-Rouge et le chemin Saint-Jacques**

Le Conseil prend connaissance d'une demande du Club Optimiste Saint-Paul Inc. d'avoir l'autorisation de circuler sur le chemin de la Rivière-Rouge et le chemin Saint-Jacques lors d'une activité «sécurité cycliste» qui se déroulera le 24 mai prochain;

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu d'accorder cette permission au Club Optimiste de Saint-Paul.

ADOPTÉ

R 143-97

**Publicité radiophonique lors de l'événement «12 heures
en Nouvelle-Acadie»**

Le Conseil prend connaissance d'une offre de la Radio de Lanaudière, pour marquer l'événement les 12 heures en Nouvelle-Acadie de publicité et de reportages en direct;

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu d'accepter l'offre du 103,5, La Radio de Lanaudière, pour 5 messages de 30 secondes entre le 12 et le 17 mai 1997 ainsi que des reportages en direct entre 12:00 heures et 16:00 heures le jour de l'événement, le tout, pour le prix de 150 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

R 144-97

**Félicitations à Pierre Racette pour son titre de
bénévole de l'année à l'Association du Hockey-Mineur
Joliette-Crabtree**

Attendu que l'Association du Hockey-Mineur Joliette-Crabtree a décerné le prix de «bénévole de l'année» au niveau du Hockey-Mineur, à monsieur Pierre Racette de Crabtree;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Daniel Leblanc, et résolu à l'unanimité de transmettre une lettre de félicitations à Monsieur Racette pour les nombreuses heures de dévouement consacrées à la cause des jeunes.

ADOPTÉ

R 145-97

Vérification comptable de la Maison des Jeunes

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu de retenir les services de la firme Boucher, Champagne, Thiffault, Pellerin et Forest, pour la vérification comptable des livres de la Maison des Jeunes, pour l'exercice 1997, le tout au prix de 500 \$.

ADOPTÉ

R 146-97

Règlement 97-016 - règlement général d'abrogation

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que le règlement



No de résolution
ou annotation

numéro 97-016 relativement à l'abrogation de plusieurs règlements n'ayant plus d'utilité, soit adopté.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT 97-016

POUR ABROGER LES RÈGLEMENTS DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS DE CRABTREE ET DE SACRÉ-CŒUR-DE-CRABTREE N'AYANT PLUS D'UTILITÉ

Attendu qu'en date du 23 octobre 1996 les municipalités de Crabtree et de Sacré-Cœur-de-Crabtree sont regroupées en une seule entité administrative;

Attendu que les anciennes municipalités de Crabtree et de Sacré-Cœur-de-Crabtree ont divers règlements qui, suite au regroupement, n'ont plus d'utilité;

Attendu qu'il y a lieu d'abroger ces règlements pour éviter toute ambiguïté au niveau de leur application;

Attendu qu'un Avis de Motion a été régulièrement donné lors de la session du 7 avril 1997;

Pour ces raisons, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu que le règlement portant le numéro 97-016 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Les règlements de l'ancienne municipalité de Crabtree énumérés ci-dessous sont abrogés à toutes fins que de droit:

Règlement 123	Concernant les fosses septiques dans la municipalité.
Règlement 140	Concernant une entente intermunicipale avec la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus pour le service des incendies.
Règlement 143	Concernant une entente intermunicipale avec la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus pour le service des loisirs.
Règlement 151	Établissant le tarif applicable aux dépenses encourues par les membres du Conseil.
Règlement 161	Concernant un amendement à l'entente conclue en vertu du règlement 140.



No de résolution
ou annotation

Règlement 166

Pour autoriser la Corporation du Village de Crabtree à pourvoir à l'enlèvement, au transport et à l'élimination des déchets solides, pour autoriser le paiement des dépenses du service de l'enlèvement, du transport et de l'élimination des déchets solides, pour imposer une compensation pour lesdits services.

Règlement 181

Autorisation la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture de l'eau potable entre la municipalité du Village de Crabtree et la municipalité de la Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus.

Règlement 94-254

Modification au règlement 143 relatif à une entente intermunicipale pour le service des loisirs.

Règlement 94-255

Modification aux règlement 140 et 161 relatifs à une entente intermunicipale pour le service de protection contre l'incendie.

ARTICLE 3

Les règlements de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree énumérés ci-dessous sont abrogés à toutes fins que de droit:

Règlement 119

Concernant une entente avec la corporation du Village de Crabtree pour la protection contre l'incendie.

Règlement 120

Concernant une entente intermunicipale pour le service des loisirs.

Règlement 124

Concernant un amendement à l'entente conclue en vertu du règlement 119.

Règlement 139-87

Abrogeant le règlement numéro 127 et autorisant la conclusion d'une entente relative à la fourniture d'eau potable entre la corporation municipale de la Paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus et la corporation municipale du Village de Crabtree.

Règlement 146-88

Règlement décrétant le mode de répartition des frais de service des coûts d'entretien et de réparation du tuyau d'égout sur la 6^e rue.

Règlement 147-88

Abrogeant le règlement 104 et décrétant les modalités de gestion et imposant un mode de compensation annuel aux fins de pourvoir au paiement des coûts



No de résolution
ou annotation

- occasionnés par l'approvisionnement en eau potable, l'entretien, les réparations et l'amélioration des réseaux d'aqueduc.
- Règlement 154-89 Autorisant un emprunt au montant de 30 125 \$ pour le prolongement du réseau d'égout sur la 6^e rue.
- Règlement 157-90 Règlement décrétant la création d'un régime de retraite à l'intention des employés municipaux permanents.
- Règlement 159-90 Règlement décrétant l'utilisation des systèmes d'alarme.
- Règlement 168-90 Règlement amendant le règlement numéro 147-88 décrétant les modalités de gestion et imposant un mode de compensation annuel aux fins de pourvoir au paiement des coûts occasionnés par l'approvisionnement en eau potable, l'entretien, les réparations et l'amélioration des réseaux d'aqueduc.
- Règlement 190-93 Règlement amendant le règlement numéro 157-90 concernant le régime de retraite à l'intention des employés municipaux permanents.
- Règlement 192-93 Règlement amendant le règlement numéro 147-88 décrétant les modalités de gestion et imposant un mode de compensation annuel aux fins de pourvoir au paiement des coûts occasionnés par l'approvisionnement en eau potable, l'entretien, les réparations et l'amélioration des réseaux d'aqueduc.
- Règlement 201-94 Règlement modifiant le règlement numéro 159-90 décrétant l'utilisation des systèmes d'alarme.
- Règlement 205-1995 Règlement amendant le règlement numéro 119 relativement à une entente avec la municipalité de Crabtree pour la protection incendie.
- Règlement 206-1995 Règlement amendant le règlement numéro 120 relativement à une entente intermunicipale avec la municipalité de Crabtree pour le service des loisirs.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

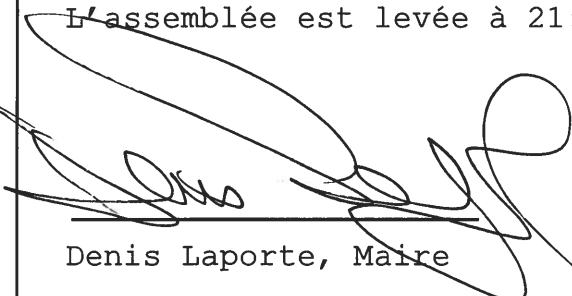
ADOPTÉ



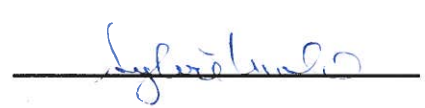
No de résolution
ou annotation

L'assemblée est ajournée au mardi 20 mai 1997 à 20:00 heures

L'assemblée est levée à 21:12 heures.



Denis Laporte, Maire



Sylvie Malo, sec.-trés.